



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 MARS 2018

EXTRAIT DU COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-huit, le 27 MARS, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 21 mars 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.
Monsieur PRIEZ Rémi, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAILLEUX Jean-Michel, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, Mme DELAVIGNE Nadine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M FEUVRAIS Martial, M GANTIER François, M GILLES Hervé, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M JENNAT Daniel, M KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M LEBLOND Jean, M LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Cédric, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M VEYRI Timour, M WALASZEK Jean-Pierre, M WATEL Patrik, M WILMART Marceau, M ALLANO Jean-Claude, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M CLOMENIL Joel, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier, M NOEL Gilbert, Mme PECQUEUX Delphine, M POUCHIN Jacques, Mme ROUVEIX Michèle,
Monsieur MAUCOLIN Bertrand suppléant(e) de Monsieur BARRAL Fernand, Monsieur FOLLIN Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur BEHAR Claude, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Madame DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise suppléant(e) de Monsieur SIMON Stéphane, Monsieur JARRAFOUX Jacques suppléant(e) de Monsieur BOUTIN Jacques.

ONT DONNE POUVOIR :

Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Monsieur Mohammed BENTALHA a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Michel DULONDEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre WALASZEK, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Clarisse JUIN a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Madame Karène

BEAUVILLARD, Monsieur Serge MASSON a donné pouvoir à Madame Michelle SAMSON, Madame Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Monsieur Guy DOSSANG, Madame Camille TUBIANA a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Mireille VILAIN a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel CAMOIN, Monsieur Pascal VINÉ a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Monsieur Fouade GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Monsieur DE LANGHE Christian, Madame KONTE Maryata, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynal, Monsieur RANGER Michel, Monsieur SILIGHINI Gérard, Madame DIOUKHANÉ Coumba, Monsieur HERVIEU Joël.

DELIBERATIONS

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** le procès-verbal littéral de la séance en date du 20 février 2018

☞ **APPROUVE** les termes du rapport sur les actions entreprises par la Communauté d'agglomération à la suite des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Normandie, figurant dans le rapport d'observations définitives sur la gestion de la communauté d'agglomération « Grand Evreux Agglomération » pour les exercices 2010 et suivants,

☞ **DESIGNE** M. Jean-Pierre GATINES et Mme Rosine COULONG en qualité de représentants titulaires et Monsieur Marceau WILMART en qualité de représentant suppléant d'Evreux Portes de Normandie au sein du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE).

☞ **CEDE** à la société de Monsieur François LOPES (entreprise artisanale spécialisée dans les travaux de peinture, revêtement et vitrerie) ou toute société qu'elle se substituera à la condition que Monsieur François Lopes en soit le gérant, une partie de la parcelle XA 121 du Parc d'activités du Long Buisson 2 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 1 000 m² de la parcelle XA 121 au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **DECIDE**, dans le cadre du projet de lotissement à réaliser par la SASV Imnoma (14 lots à bâtir), rue des Pêcheurs au Vieil Evreux, la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune du Vieil Evreux et la SASV IMNOMA ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

☞ **APPROUVE** le bilan de la concertation préalable menée dans le cadre de la création de la Zone d'Aménagement Concerté de la Cité Lafayette et **AUTORISE** le Président à procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération.

Bilan de la concertation

Dans le respect de cette délibération, une réunion publique s'est déroulée le 19 octobre 2017 à l'amicale laïque du quartier Saint Michel à Evreux à proximité immédiate de la Cité Lafayette en présence de plus de 130 personnes. Evreux Portes de Normandie avait déjà, au préalable, organisé deux réunions publiques le 9 septembre 2015 pour la présentation de la phase diagnostic et le 2 mars 2016 pour la présentation des scénarios d'aménagement. Evreux Portes de Normandie a également présenté l'avancée des études aux propriétaires occupants de la Cité.

D'autres modalités de concertation ont été mises en œuvre :

- **parution d'un article dans le magazine d'information** de l'agglomération (n° 4 du dernier trimestre 2017) ;
- A compter du 13 septembre 2017 : **mise à disposition du public d'un registre de concertation ainsi que des supports en format papier des études préalables** au siège de l'agglomération, à la mairie d'Evreux et à la mairie annexe du quartier Saint Michel. Le dossier mis à disposition a été complété, à compter du 23 octobre 2017, par l'Etude Faune/Flore finalisée fin septembre 2017 et de l'Etude d'Impact livrée début octobre 2017, puis à partir de 2 janvier 2018 de l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale publié le 26 décembre 2017 sur le rapport d'évaluation des incidences du projet sur l'environnement ;
- **publication d'un encart sur le site internet d'Evreux Portes de Normandie** le 13 septembre 2017 ;
- A compter du 13 septembre 2017 : **mise en ligne sur le site internet de l'agglomération des études préalables, en format téléchargeable** ; complété à compter du 23 octobre 2017 par la mise en ligne sur le site internet de l'agglomération de l'Etude Faune/Flore et de l'Etude d'Impact, puis à partir de 2 janvier 2018 de l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale publié le 26 décembre 2017 sur le rapport d'évaluation des incidences du projet sur l'environnement

Le rapport d'évaluation des incidences du projet sur l'environnement ainsi que l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale ont été transmis à la commune d'Evreux qui a rendu un avis favorable par délibération du conseil municipal du 5 février 2018.

Aucune remarque n'a été formulée sur les registres. Le projet a toutefois mobilisé les habitants compte tenu notamment de leur participation aux réunions publiques et par la consultation des pages internet dédiées. Le bilan de la concertation annexé à la présente délibération fait ressortir les points suivants :

- Les modalités de concertation délibérées ont été respectées par EPN ;
- Les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec la population ;
- Cette concertation a permis à la population d'appréhender et comprendre les objectifs et les caractéristiques principales du projet de requalification de la Cité Lafayette ;
- Les objectifs poursuivis par la collectivité et grands principes du dossier de création de la ZAC Cité Lafayette ne sont pas remis en cause tant par les habitants que par les derniers occupants de la Cité et la requalification est même souhaitée par la majorité d'entre eux pour mettre fin le plus tôt possible à la dégradation de cette copropriété ;
- Les observations formulées ont permis de mettre en relief les préoccupations des habitants notamment quant à la qualité urbaine de l'opération, à la préservation des espaces naturels et de la trame forestière et à l'insertion paysagère des constructions. A ce titre, le projet envisagé par l'agglomération propose une densification mesurée d'une centaine de logements seulement supplémentaire par rapport à l'existant et permet de garder le caractère boisé du site avec le maintien de la trame viaire existante et la sauvegarde de plus de 400 arbres de haute tige.

- **ACCORDE** à la SILOGE, une subvention destinée à financer les travaux d'amélioration thermique et technique des 40 logements collectifs rue du Val Fleuri, quartier de Nétreville, d'un montant de 119 888 €, représentant 10% du coût d'opération, sous réserve de l'inscription des crédits au BP 2018, **DECIDE** le versement de la subvention sur plusieurs exercices budgétaires selon le calendrier ci-après :

- 2018 : 50 % soit 59 944 €
- 2019 : 50 % soit 59 944 € ;

il est toutefois précisé que ce versement du solde de la subvention sera réajusté selon le coût réel de fin d'opération, si celui-ci est inférieur à celui mentionné dans la présente délibération et **DECIDE** la création d'une AP/CP.

- **DECIDE** la création d'un emploi de chargé de mission PLUi-HD, à compter du 1^{er} avril 2018, à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires, pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Assurer le suivi de la procédure PLUiHD ;
- Assister le référent SCoT dans la réalisation en régie des documents constitutifs du SCoT, sur la base des études produites ou externalisées ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi des procédures d'évolution des documents d'urbanisme des communes de l'agglomération ;
- Assurer la mise en place et le suivi d'outils visant à promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces, notamment à travers l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;
- Participer à la coordination avec les autres démarches d'études en cours (PCAET...) ;
- Assurer le suivi du PLUiHD à l'issue de son élaboration.

DECIDE que cet emploi pourra être occupé par un agent relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A) recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions exercées (article 3-3-2°), **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans la réalisation du PLUID et du SCOT ainsi qu'une connaissance en aménagement du territoire et projets d'aménagement urbains. De plus il devra être en possession d'un diplôme de niveau II minimum. Ainsi, sa rémunération sera celle afférente au grade d'Attaché territorial, eu égard aux missions citées supra.

- **DEBAT** des Orientations budgétaires 2018, avant le vote du Budget primitif 2018.